



ROBERT SABATHIÉ

Président de la Confédération Européenne
des Entrepreneurs de Travaux Techniques,
Agricoles et Ruraux
Président du Syndicat Départemental
des Hautes-Pyrénées



Orleix, le 17 octobre 2005

M. Pierre FORGUES
Député des Hautes-Pyrénées
1, rue Emile Péerrerre
BP 526 – 65005 Tarbes Cedex

Monsieur le Député et cher ami,

L'effet cumulé de mesures figurant dans deux projets de loi menace la pérennité de l'activité de 84000 actifs et salariés des entreprises de travaux agricoles et forestiers de notre pays et l'emploi au cœur de nos campagnes.

Dans le même temps, les entrepreneurs de travaux agricoles et forestiers subissent de plein fouet les conséquences du renchérissement du prix du carburant sans pouvoir répercuter cette hausse dans le prix de leurs prestations à leurs clients agriculteurs.

Dans le cadre de la préparation du projet de loi d'orientation agricole, la Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires a fait des propositions de nature à leur permettre de surmonter une conjoncture difficile et de s'adapter à la nouvelle politique agricole.

Plusieurs articles du projet de loi et des amendements adoptés en Commission des affaires économiques cette semaine accroissent la concurrence déloyale au détriment des entrepreneurs de travaux agricoles et forestiers en créant ou en élargissant des avantages fiscaux et des aides à l'emploi.

Ces aides exacerbent la concurrence déloyale au détriment des entrepreneurs de travaux créateurs d'emploi, uniques prestataires de service agricole et seuls à acquitter la taxe professionnelle.

Pire encore, la suppression du plafonnement de la taxe professionnelle à 1% de la valeur ajoutée, annoncée mercredi dernier, aura des effets désastreux: suppressions d'emplois et faillites d'entreprises.

Economiquement, le plafonnement de la taxe professionnelle s'est imposé en 2001 pour rapprocher la fiscalité des investissements des entrepreneurs de celle de leurs clients agriculteurs et pour compenser la création d'un avantage fiscal au profit des coopératives d'utilisation du matériel en commun qui est à ce jour maintenu et accru dans l'actuel projet de loi d'orientation agricole.

L'accès aux marchés de prestations de service est aujourd'hui rompu au détriment des entrepreneurs. La Fédération nationale juge indispensable l'application de l'équité fiscale et sociale selon le principe «à prestation égale: mêmes charges sociales et fiscales» comme le maintien d'un taux de taxe professionnelle soutenable et équitable.

Le débat parlementaire sur le projet de loi d'orientation agricole et sur le projet de loi de finances vous offre une occasion unique d'aller dans ce sens et de prévenir une crise grave pour les 30000 entreprises, leurs salariés et leurs familles.

Le retour à l'équité fiscale et sociale aura des effets positifs sur l'emploi dans les entreprises de travaux agricoles comme il en a eu récemment : 19000 salariés équivalent temps plein en 2003 dans les entreprises de travaux agricoles : +12% en quatre ans.

Déterminés dans notre action, et comptant sur votre soutien.

Je vous prie de croire, M. le Député et cher ami, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président

Robert Sabathié

PJ:

- L'emploi dans la prestation de services agricoles, forestiers et ruraux
- Présentation des métiers des entrepreneurs